



SION

Rapport

***de la commission d'environnement et
d'urbanisme***

Concernant

***LE BUDGET 2022
DE LA VILLE DE SION***

Madame la Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Président de la Municipalité,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier le Président de la Municipalité, les Conseillères communales et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur le budget 2022.

La Commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget.

La commission a choisi de faire 3 séances sur une journée pour l'analyse du budget et la rédaction des questions, sur le modèle du Grand Conseil.

Elle a également reçu le président de la Municipalité pour le développement des réponses aux questions soumises, et tient à le remercier, ainsi que M. Dondainaz, pour leur disponibilité et pour les précisions des explications fournies.

La commission remercie la municipalité pour l'envoi des réponses au préalable et apprécie la proximité avec le président de la commune pour cet exercice des réponses.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2022 et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences à savoir l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics ou autres rubriques qui s'y rapportent.

La Commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

II. ANALYSE

Dicastère 0

Question Quelle est l'évolution de la population (dette nette par habitant) ?

Réponse

Nous prenons le dernier chiffre publié par l'Office fédéral de la statistique pour calculer l'indicateur de l'endettement net par habitant. Au 31 décembre 2020, la Ville de Sion comptait 34'978 habitants (chiffres publiés en août 2021).

https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/16214_72_71_70/25203.html

1 : Administration générale & Finances

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	116.3118	Immobilisations incorporelles	p. 55

Question Concernant les achats de logiciels et de licences, s'agit-il d'un transfert ou d'un besoin nouvellement créé ? Pourquoi est-ce que la Ville paye ces achats et non CIGES ? Dans CIGES il y a aussi des achats de licence... Est-ce un transfert (cf 3113 diminution de 20'000 frs) ?

Réponse

Deux catégories de licences sont distinguées :

-les licences mutualisées par CIGES (ERP communal, SIT, Oracle,) qui sont réparties entre les clients et partenaires, soit unitairement soit selon la clé de répartition liée au nombre d'habitants (3133)

- les licences propres à la Ville (bureautique, dessin, logiciels métiers spécifiques) (3118). Ces licences sont donc payées directement par la Ville et non au travers de CIGES. D'autre part, jusqu'en 2020, un seul compte regroupait les achats matériels et licences. Depuis 2021 c'est séparé. La diminution de 20'000 frs sur le 3113 tient compte du fait que le parc machines a bien été renouvelé en lien avec la migration vers Windows 10 et que moins d'achats seront nécessaires en 2022.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	150.4699	<i>Redistributions taxes CO2</i>	p. 57

Question Par quel mécanisme a-t-on ce revenu ?

Réponse

« Environ deux tiers du produit de la taxe sur le CO2 sont redistribués à la population et aux entreprises. Ce mécanisme profite à ceux qui consomment peu de combustibles fossiles. Les recettes de la taxe sur le CO2 prélevée auprès des entreprises sont redistribuées à l'ensemble des employeurs. Ils reçoivent un montant proportionnel à la masse salariale qu'ils ont déclarée à leur caisse de compensation AVS. Les caisses de compensation AVS, mandatées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), redistribuent les montants dus sous forme de déduction ou de versement. Depuis 2018, la redistribution est effectuée généralement au mois de septembre. »

Source : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/mesures-reduction/taxeco2/redistribution.html>

Ces dernières années, en fonction de l'évolution de notre masse salariale et surtout du taux arrêté par la Confédération, les montants encaissés ont varié entre Fr. 20'000.- et Fr. 60'000.- par an. A titre d'exemple, le taux appliqué sur la masse salariale 2020 était de 0,0541%.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	152.3621	<i>Péréquation des ressources</i>	p. 58

Question Participation péréquation cantonale : Il n'y a rien au budget 2021. Grande différence. Qui détermine ce montant et comment est-il calculé ?

Réponse

Par arrêté du 2 juin 2021, le Conseil d'Etat a communiqué à l'ensemble des communes valaisannes le montant de la péréquation financière intercommunale qu'elles doivent enregistrer dans leur budget 2022. Cette décision se base sur la loi sur la péréquation financière intercommunale du 15 septembre 2011 (LPFI) ainsi que sur l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale du 21 décembre 2011 (OPFI).

Pour 2022, le Canton du Valais a calculé le montant de la péréquation en prenant la moyenne des taxations fiscales et des redevances hydrauliques des trois dernières taxations fiscales disponibles (soit les années 2016 à 2018). Avec un indice de ressources de 100,2%, la Ville de Sion devrait contribuer à hauteur de Fr. 45'000.- au fonds de la péréquation financière. A relever que, la Ville de Sion, comme toutes les autres villes valaisannes d'ailleurs, ne perçoit aucune aide du fonds de la péréquation pour compenser leurs charges de centralité.

Dicastère 2 : Economie, Innovation & Tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	260.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	p.69

Question On constate qu'il y a peu de personnel pour ce dicastère. Comment fonctionne-t-il avec si peu de personnes ? quelles sont les collaborations pour ce dicastère ?

Qu'est-ce qui justifie la différence de 152'000 frs dans les comptes 2020 à 244'300 frs au budget 2022 ?

Réponse

Créé au début 2021, le dicastère 2 est toujours en cours de construction. A l'heure actuelle, depuis l'engagement à 100% du collaborateur économique en mai 2021, la dotation en personnel convient, grâce notamment à l'étroite collaboration avec l'office du tourisme et les différents organismes liés à la promotion économique (Canton, associations, etc.). En particulier, dans le domaine touristique, le service pilote la politique touristique de la Ville.

Dans le futur, au gré du développement des missions du service, il sera opportun de se poser la question de la dotation en personnel.

Le compte 2020 fait état uniquement du salaire du délégué à la promotion économique. Le budget 2020 (Fr. 204'000.-) faisait toutefois état du salaire de l'assistante du délégué, poste non repourvu à son départ en 2019. Il a été décidé à cette époque de ne pas réengager immédiatement une personne, dans l'attente de la création du service économie, innovation et tourisme.

Le budget 2022 comprend les deux postes, celui du chef de service et celui du collaborateur économique.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	264.3120	<i>Achats d'eau et d'énergie</i>	p.71

Question Comment sensibiliser la population dans l'utilisation parcimonieuse du courant électrique pour le futur. Est-ce que la commune a des campagnes pour inciter à l'économie d'énergie ?

Réponse

L'utilisation parcimonieuse de l'énergie est traitée par différents biais. D'une part, le cadre législatif définit des contraintes pour la construction des bâtiments. Des labels encouragent encore plus fortement cet aspect, comme le label Minergie pour les constructions et les rénovations. D'autre part, des programmes fédéraux de soutien et de sensibilisation permettent de communiquer auprès des collectivités et des citoyens, comme les Régions énergie, les Cités de l'énergie etc.

Dans ces différents cadres, la Ville de Sion est active sur plusieurs plans :

- La Ville de Sion est une Cité de l'énergie. Dans le cadre des tâches définies lors sa récente relabellisation, un programme de communication a été élaboré. Il doit être encore validé et le cas échéant, sera déployé dès 2022, sur les thématiques de l'énergie, de la mobilité, de la nature et paysage, et de l'environnement. Cela pourra se faire au travers de plusieurs canaux de communication, à savoir le site internet, le journal Sion21 voire des soirées d'informations
- En parallèle, Sion a donné un mandat de délégué à l'énergie au Conseiller en énergie de OIKEN. A ce titre, des actions de sensibilisation sont menées chaque année auprès des écoles, et des campagnes sont réalisées ponctuellement auprès des citoyens, par exemple la campagne d'ecogestes. Ces actions devant être en phase avec les objectifs du label Cité de l'énergie, elles vont être élaborées dès 2022 et coordonnées entre la Ville de Sion et le Conseiller en énergie
- Enfin, en tant que producteur et distributeur d'énergie de la Ville de Sion, OIKEN entend contribuer fortement aux objectifs énergétiques 2035 fixés par le canton. A ce titre, elle déploie des efforts importants en termes de décarbonation de son énergie, tant sur le volet de l'énergie thermique avec des projets de chauffages à distance, des projets pilotes de gaz synthétique et autres, et le volet de l'énergie électrique en accompagnant les communes et les clients pour un déploiement massif du photovoltaïque, l'extension du réseau de bornes de recharge de véhicules électriques Valt et les économies d'énergie en lien avec la modernisation de l'éclairage public par exemple. OIKEN est en soutien permanent des communes pour les accompagner dans la transition énergétique

Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	302.4631	Subventions acquises du canton	p.80

Question Peut-on avoir le détail de ce calcul ?

Réponse

Cette subvention s'appuie sur le règlement concernant la prise en charge des frais pour les fournitures scolaires et les activités culturelles et sportives relatifs à la scolarité obligatoire (400.101) qui dit en son art 7 : » Le canton participe en partie au financement des fournitures scolaires et des activités culturelles et sportives relatives à la scolarité obligatoire par une subvention de 30 pour cent basée sur un montant forfaitaire par élève fixé par le Conseil d'Etat ».

A ce jour, le montant forfaitaire reconnu par élève est de Fr 300.- et le canton prend à sa charge le 30%, càd Fr 90.-/élève. Nous comptons environ 900 élèves sédunois aux CO, ce qui nous fait un total d'environ Fr 80'000, somme que la commune de Sion encaisse et reverse directement aux CO.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	305	Lycées et collèges cantonaux	p.83

Question Faut-il s'attendre à une modification des frais de fonctionnement avec le nouveau collège ?

Réponse

Avec l'entrée en vigueur de la RPT II en 2012, les communes-sièges ne participent plus aux frais de fonctionnement mais uniquement aux investissements. La loi fixant la contribution des communes du siège des collèges et établissements cantonaux (413.10) dit en son art 3 :

- Les communes où les bâtiments des établissements cantonaux de l'enseignement secondaire du deuxième degré général sont érigés doivent :

- o a. Fournir gratuitement les terrains nécessaires équipés
- o b. Participer aux coûts d'achat, de construction, d'agrandissement et de rénovation qui touchent la structure et l'enveloppe du bâtiment à raison de dix pour cent

- o c. Le pourcent à la lettre b est en outre applicable en cas de location de locaux nécessaires à l'enseignement

Concernant la somme figurant au budget 2022 sous rubrique 305.3631, il s'agit de la participation communale aux frais de location des locaux nécessaires à l'enseignement, selon la loi en vigueur (surtout la part communale pour les locaux de l'ECCG école de commerce et de culture générale). Quant aux frais concernant la construction du nouveau collège, ils figurent dans le compte des investissements sous rubrique 308.5610

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	306	SMSPP	p.84

Question Revoir la participation du canton ? Quelle est la collaboration avec les services cantonaux ?

Réponse

La commune de Sion compte actuellement 4.9 EPT de logopédistes, 3.5 EPT de psychomotriciennes et 1.9 EPT de psychologie. Dans le mandat de prestations nous liant avec l'Etat, ce dernier nous verse la somme de Fr 338'000 (sous rubrique 306.4631). Cette subvention cantonale correspond à environ 2 EPT de logopédistes et à 0.4 EPT de psychomotricienne. La psychologie n'est pas subventionnée. Quant au canton (CDTEA Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent), il dispose de 39.25 EPT de logopédistes, de 8 EPT de psychomotricité et de 19.1 EPT de psychologues.

En règle générale, il n'y a que très peu de contacts entre employés du SMSPP et du CDTEA/service cantonal de la jeunesse SCJ. La responsable du SMSPP ainsi que le directeur des écoles ont cependant des échanges réguliers, càd plusieurs fois par année, avec les instances dirigeantes du CDTEA/SCJ.

Après analyse de la situation actuelle, le conseil municipal est arrivé à la conclusion qu'une intégration du SMSPP dans les structures cantonales serait bénéfique pour les enfants sédunois, la ville de Sion étant en effet la seule commune valaisanne à ne pas avoir intégré le service cantonal. Les avantages d'un tel rapprochement sont multiples :

- Intégration dans un service cantonal proposant les mêmes services, mais à un échelon beaucoup plus important
- Uniformisation des missions, devoirs et interventions tant au niveau cantonal que communal
- Soutien et encadrement des jeunes, de leurs parents mais aussi du personnel plus importants de par les moyens mis à disposition du service cantonal. La taille relativement critique du SMSPP ne nous permet pas de résoudre certains problèmes, à commencer

- par les absences de longue durée du personnel qui ont des conséquences sur les prises en charge de nos élèves
- Augmentation des possibilités d'échange et de formation en externe et surtout en interne
- Prise en charge continue des enfants sédunois de 0 à 20 ans, contre 4 à 11 ans (1- 8H) aujourd'hui par le SMSPP. Le CDTEA s'occupe aujourd'hui déjà des enfants sédunois de 0-4 ans et de 12 à 20 ans
- Prise en charge durant toute l'année et non seulement durant le temps scolaire pour les enfants sédunois de 4 à 11 ans
- Egalité de traitement pour tous les élèves sédunois : à ce jour, les élèves des classes allemandes, les enfants d'Aproz/Sion, les élèves scolarisés dans des institutions ou des écoles privées ne sont pas pris en charge par le SMSPP
- ...

Le conseil municipal de Sion a demandé à la direction des écoles d'établir un planning exact pour cette future collaboration et de chiffrer précisément les conséquences financières pour le personnel du SMSPP et la commune de Sion. Ce travail est en cours et se fait avec beaucoup de soin, conformément aux engagements que la commune de Sion a pris, à savoir le maintien de la situation professionnelle et salariale des employées actuelles du SMSPP.

Aujourd'hui, la direction des écoles a déjà eu plusieurs réunions avec le service cantonal de la jeunesse afin de définir, dans un premier temps, le planning de cette fusion. Les RH de la ville et du canton doivent en outre analyser précisément les divers aspects RH et une proposition concrète et chiffrée devrait être soumise à toutes les employées durant 2022. En ce qui concerne la future organisation des prestations au niveau de la ville, une commission sera prochainement mise sur pied réunissant des représentants du canton ainsi que de la ville et du SMSPP. En ce qui concerne le timing, un passage du SMSPP au canton serait envisageable dans le courant 2023, soit en début

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	308.3144	<i>Entretien des terrains</i>	p.88

Question Est-ce que la mise aux normes sismique, incendie, énergétique des bâtiments est comprise dans cette rubrique ou retrouve-t-on ces informations sous investissements ?

Réponse

Les travaux concernant les mises aux normes sismique, incendie et énergétique des bâtiments sont des interventions lourdes dans nos bâtiments scolaires et s'étalent sur plusieurs années puisque nous pouvons intervenir seulement durant les vacances scolaires de l'été. Les sommes engagées pour ces différents travaux se trouvent en règle générale sous investissements, sauf quelques petites interventions très ponctuelles, comme par exemple le changement d'une porte ou d'une fenêtre, dépenses que nous enregistrons alors sous cette rubrique.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Investissements	320.5040	<i>Terrains bâtis</i>	p.214

Remarque La CEU souhaiterait avoir une présentation du planning des rénovations des bâtiments scolaires

Réponse

Dans notre réponse, nous nous référons aux bâtiments scolaires dans leur ensemble et pas seulement aux terrains bâtis touchant la culture et enregistrés sous rubrique 320.5040, comme mentionné dans le libellé de la question.

Le planning des rénovations des bâtiments scolaires est établi sur la base de diagnostics qui analysent l'état existant des bâtiments en proposant des priorités.

Cette base de données, fil rouge pour la préparation des budgets tient compte :

- Normes Incendies et Protection contre la foudre
- Analyse structurelle / Sécurité parasismique
- Production de chaleur
- Installations techniques CVS (Chauffage, Ventilation et Sanitaire)
- Installation électrique
- Enveloppe extérieure du bâtiment
- Aménagements intérieurs du bâtiment
- Accès Handicapés.

Ces informations permettent d'intervenir et de proposer les besoins actuels et futurs relatifs à l'entretien et de prévoir les investissements nécessaires à la conservation du patrimoine immobilier, bien évidemment en fonction des disponibilités et de la planification financière. L'attribution des moyens nécessaires qui déterminent les interventions sont de la compétence de nos autorités politiques, conseil communal et conseil général.

Le planning prévisionnel des investissements établi par les services est à ce jour le suivant :

- Sacré Cœur 2022 à 2027 : réfection de salles de classe, mises aux normes feu et sismique, réfection de la salle de gym I (sol, vestiaires, toiture, façades)
- Châteauneuf 2022 : derniers travaux concernant les mises aux normes feu et sismique
- Gravelone 2022-2027 : remplacement de la production de chaleur centralisée, réaménagements de diverses salles, mises aux normes feu et sismique, rénovation de la piscine couverte
- Bramois 2023-2027 : mises aux normes feu, réfections toiture et façades de la salle de gym
- St-Guérin 2023-2027 : mises aux normes sismique et réaménagement des salles de classes en vue du déménagement des classes 1-8H venant des Collines

- Platta 2023-2027 : réfection façade nord - Autres centres scolaires : pas d'investissements importants et particuliers prévus.
Les entretiens courants seront comptabilisés sous rubrique 308.3144.

Dicastère 4 : Affaires sociales

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Investissements	408.5660	Subvention aux organisations privées à but non lucratif	p.219

Question Comment se fait-il que la commune de Sion participe aux frais du Home Le Carillon à St-Léonard ?

Réponse

La ville de Sion compte quatre EMS sur son territoire. Il s'agit de la Maison St-François, la Résidence Gravelone, St-Pierre et la Résidence médicalisée le Glarier.

Afin de répondre aux besoins en matière de lits de longue durée, à la fin des années huitante, la Ville de Sion a conclu un partenariat avec la commune de St-Léonard afin d'exploiter ce qui était nommé, jadis, un foyer d'accueil pour personnes âgées.

Ainsi, les locaux de l'EMS le Carillon furent construits par les deux communes, précisant que l'infrastructure était réservée aux ressortissants de St-Léonard pour deux tiers et aux ressortissants de Sion pour un tiers conformément aux degrés d'investissements respectifs.

Dès lors, en relation directe avec les parts de copropriété, les investissements nouveaux liés à l'immeuble sont financés selon cette même proportion.

Avec ses 60 lits de long séjour, l'EMS complète adéquatement l'offre mentionnée supra à destination des Sédunoises et Sédunois.

Dicastère 5 : Sécurité publique

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
5	Fonctionnement	500.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	p.119

Question Est-ce que les appareils de vidéosurveillance situés aux abords des écoles et des lieux publics sont également entretenus par la commune ?

Réponse

Les appareils de vidéosurveillance de la commune sont entretenus par cette dernière. Au départ de la police en 2020, l'entretien des appareils installés sur le domaine public a été géré par le service de la sécurité publique. Les appareils sont aujourd'hui entretenus par les services concernés (écoles, travaux publics, sécurité publique). Une réflexion à ce sujet est en cours (centralisation versus décentralisation de l'entretien).

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
5	Investissements	503.5040	Terrains bâtis	p.225

Question Quelle est la pertinence de cette étude ? est-ce que le mandat d'étude comprend également la rénovation (au budget l'année passée) ? ou seulement le déplacement de la nouvelle caserne ?

Réponse

Le but de cette étude sera de planifier le futur de la caserne en fonction de décisions encore à prendre (déplacement versus rénovation). Il n'y a pas encore de variante choisie, car des inconnues demeurent (vision cantonale de la sécurité civile (pompiers et protection civile) en cours d'élaboration). Le mandat d'étude sera donné selon les directives du service compétent (bâtiments et constructions). Les rénovations en cours sont nécessaires à l'utilisation actuelle du bâtiment.

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
6	Fonctionnement	600.3132	Honoraires experts et spécialistes	p.133

Question Augmentation des études préliminaires par rapport à 2020 ? qu'est-ce qui a déjà été fait, quels projets sont en cours ? Ce montant est voué à redescendre ou à augmenter ?

Réponse

Cette rubrique sert à financer les développements de projets qui ne sont pas encore au stade de la réalisation. Tout le réseau routier de Salins est concerné en premier lieu, le réseau du quartier industriel de Chandoline, le quartier de la Muraz et toutes les routes touchées par le CAD en deuxième lieu. Ce montant n'est voué qu'à augmenter.

Remarque de la CEU : la CEU suivra avec intérêt l'évolution de ces montants.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
6	Fonctionnement	601.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	p.135

Question Où sont situés les radars pédagogiques ? Quel genre de matériel d'exploitation justifie le montant de cette rubrique ?

Réponse

Pour l'heure, à Sion, il n'y a qu'un radar pédagogique fixe, il se trouve à la rue du Rawyl. Le deuxième radar pédagogique se déplace en fonction des comportements insensés des usagers de la route.

Remarque de la CEU : dans la perspective des zones 30, il sera intéressant d'avoir un retour sur les effets dissuasifs de ces dispositifs.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
6	Fonctionnement	601.3112	Vêtements de travail	p.135

Question Le montant a doublé par rapport au comptes 2020. Pour quelle raison ?

Réponse

Le renouvellement du matériel de sécurité personnel se fait chaque deux ans.

Remarque de la CEU : la réponse ne correspond pas à ce que l'on voit sur les budgets et comptes (pas de différences d'une année à l'autre).

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
6	Fonctionnement	602.3132	Honoraires experts et spécialistes	p.137

Question Est-ce que des projets et avant-projets en cours justifient cette augmentation par rapport à 2020 ?

Réponse

Cette augmentation par rapport à 2020 est justifiée par les études hydrologiques et de sécurisation des torrents qui ne font que débiter.

Remarque de la CEU : La commission suivra avec intérêt l'évolution des travaux de sécurisation des cours d'eau.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
6	Fonctionnement	603.3130	Prestations de services de tiers	p.138

Question Quel est le rôle de la Ville dans la promotion Grand Cru et sa participation ?

Réponse

La Ville de Sion en est le garant par son règlement du label Grand Cru Ville de Sion. Le secrétariat de la commission est tenu par la responsable agriculture de la Ville de Sion. La Ville de Sion se charge également du respect du processus de qualité ainsi que de la gestion financière de l'association. La Ville soutient le Grand Cru Ville de Sion dans son budget 2022 pour un montant de Fr. 10'000.- dans le cadre de la promotion du Grand Cru.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
6	Fonctionnement	603.3141	Entretien des routes / voies de communication	p.38

Question Entretien des routes agricoles : Détail de l'explication au vu de l'augmentation du montant budgétisé par rapport aux comptes 2020 ?

Réponse

Jusqu'à ce jour, aucun entretien des routes agricoles n'a été réalisé. Dès 2021, une étude approfondie de l'état des routes agricoles a été entreprise. L'étude a démontré un manque sérieux d'entretien. L'entretien à réaliser a été chiffré à Fr. 1 million de francs pour une première étape planifiée sur les quatre prochaines années. Les montants des travaux sont budgétisés en investissement et les montants des études sont budgétisés en fonctionnement.

Remarque de la CEU : Ce travaux sont subventionnés par la Confédération à hauteur de 50%.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	604.3300	Amortissements immobilisations corporelles	p.140

Question Explication sur la terminologie : qu'entend-on par immobilisations corporelles et incorporelles pour une telle rubrique ?

Réponse

Dans le cas présent, soit les amortissements comptables du cadastre, voici à quoi correspond les amortissements d'immobilisations corporelles (biens matériels) et incorporelles (biens immatériels).

Amortissements immobilisations corporelles : amortissements de terrains du patrimoine administratif ;

Amortissements immobilisations incorporelles : amortissements des frais engagés lors de remaniements parcellaires urbains.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	606.3132	Honoraires experts et spécialistes	p.141

Question Est-ce que l'engagement des experts pour les projets de filtration des micropolluants est compris dans ces montants ?

Réponse

Les études sur le traitement des micropolluants n'ont pas encore débuté.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	606.3632	Subventions aux communes et aux ass. de communes	p.142

Question Peut-on avoir le détail de cette augmentation ?

Réponse

La différence est due à la reprise des travaux de la 2ème étape de la réhabilitation de la step de Chandoline.

Remarque de la CEU : les détails manquent. Des réponses plus fournies auraient été espérées.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	608.3111	Machines, appareils et véhicules	p.144

Question Pra Bardy est semble-t-il voué à disparaître, est-ce que le matériel sera récupéré et investi ailleurs ?

Réponse

Pra Bardy n'est pas voué à disparaître mais à devenir un centre de profit. Le matériel ne sera donc ni vendu ni cédé à un autre service de la Ville.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.3119	Autres immobilisations	p.144

Question Pourquoi cette augmentation figure-t-elle sous fonctionnements et non pas sous investissements ? Quel est ce projet Twins, Gastro Verts ? où en est-il ? Quel est l'avantage de cette méthode ? Est-ce que le CG sera consulté avant de commencer le projet ?

Réponse

L'implémentation du système GastroVert Private répond à plusieurs demandes. Il répondra aux exigences de l'UTO, au besoin d'augmenter la part de biodéchets méthanisables mais permettra également d'améliorer considérablement l'hygiène des conteneurs à BioDéchets et réduira drastiquement la part de déchets en plastique qui se retrouve encore actuellement dans la filière des déchets verts.

L'acquisition des Twins est subsidiée par l'UTO et le coût d'investissement pour la Ville avoisine les Fr. 90'000.-. Parallèlement au système Twins, la section va moderniser les cartes d'accès aux déchetteries (UTO-EcoBois-Pra Bardy) et introduire une carte RFID qui permettra également de contrôler l'accès aux Twins. L'achat et l'émission de 15'000 cartes est estimé à Fr. 105'000.-

Pour promouvoir la filière et le système GVP, une campagne de communication est prévue, consistant notamment à la distribution de petites poubelles vertes avec un rouleau de sacs compostables pour un coût estimé à Fr. 85'000.-. Les frais pour la distribution de ces poubelles vertes sont portés sous la rubrique 608.3102.

Le compte 608 est autofinancé. Il dispose d'une réserve de près de Fr. 1'267'000.-. Ainsi les montants peuvent être assumés sur l'exercice 2022 sans péjorer la marge d'autofinancement et la capacité générale d'investissement de la Ville.

À ce jour, quelques questions techniques subsistent notamment sur l'accès et la protection des données au système GVP. Une fois ces doutes levés, il va de soi que le CG sera consulté sur ce projet.

Remarque de la CEU : La CEU aurait souhaité une présentation de ce projet en commission ou lors d'un plenum plutôt que de découvrir le projet dans le budget. Une présentation lors d'un prochain plenum est vivement souhaitée.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.3102	<i>Imprimés et publications</i>	p.144

Question Quel est le projet prévu dans cette future campagne de publicité ?

Réponse

Un montant de Fr. 25'000.- est prévu dans le cadre de la promotion sur les biodéchets et l'introduction du système GVP pour la distribution de petites poubelles vertes avec un rouleau de sacs compostables selon réponse précédente.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	609.4240	<i>Taxes d'utilisation et de prestation de services</i>	p.146

Question Pourquoi cette diminution ? Concernant la nécessité d'augmenter le prix de l'eau potable pour éponger les dettes (580'000 frs puisés dans le fonds pour 2021), un changement de la loi sur l'eau est-il prévu ? quand ?

Réponse

Le montant du budget 2021 a été surestimé.

En 2022, le Conseil général sera sollicité pour ajuster les fourchettes des taxes afin que l'on puisse équilibrer durablement le compte autofinancé de l'eau potable.

En 2024, un nouveau règlement sera présenté au Conseil général.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	610.3111	<i>Machines, appareils et véhicules</i>	p.147

Question Peut-on avoir le détail de cette rubrique ? Statistique de l'utilisation des parkings sur les mouvements. Quelle est la fréquentation des parkings ?

Réponse

La rubrique pour un montant total de Fr. 189'000.- est décomposée comme suit :

- Remplacement d'un horodateur parking en surface 15'000.-
- Remplacement de boîtiers d'extincteurs pliés ou vandalisés 1'000.-
- Panneaux d'information avancée sur la disponibilité des parkings 150'000.-
- Remplacement de petites machines 3'000.-
- Achat de matériel d'exploitation (bras de barrières vandalisés, remplacement d'extincteurs volés, produit de nettoyage des parkings, petit outillage) 20'000.-

Concernant les mouvements, il a été enregistré, pour la période janvier-octobre (10 mois) :

- Planta : 325'504 tickets/horaire représentant 80% du taux d'occupation
- Scex : 341'717 tickets/horaire représentant 83% du taux d'occupation
- Roches-Brunes : 24'418 tickets/horaires représentant 35% du taux d'occupation

et depuis la récente installation des barrières, pour la période septembre-octobre (2 mois) :

- Cible : 42'684 tickets/horaire représentant 90% du taux d'occupation

Au 1er octobre 2021, le nombre d'abonnés dans les parkings est le suivant :

- Planta : 294 abonnés pour une capacité de 570 places
- Scex : 284 abonnés pour une capacité de 658 places
- Roches-Brunes : 177 abonnés pour une capacité de 300 places
- Cible : 88 abonnés pour une capacité de 205 places

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	610.3130	<i>Prestations de services de tiers</i>	p.147

Question Qu'est-ce qui augmente ? Augmentation de la prestation du centre d'appel avec l'installation des barrières à la Cible ? Quelles sont les prestations détaillées pour 285'000 frs ?

Réponse

Suite au développement de paiement par carte de crédit, nous enregistrons une augmentation de Fr. 8'000.- liée à la commission de cette dernière. Le revenu des parkings étant en hausse, les frais de traitement des monnaies et billets suivent également cette courbe avec une augmentation de Fr. 38'000.-.

Concernant la gestion à distance des parkings, y compris celui de la Cible, nous projetons une baisse de Fr. 55'000.- suite à un appel d'offre en cours.

Les prestations détaillées comprennent le tri de monnaies et billets, les contrats de service horodateurs, le contrat de système de paiement ParkingPay et les prestations CIGES à hauteur de Fr. 108'000.- ainsi que des prestations pour la gestion à distance des parkings à hauteur de Fr. 177'000.-.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissements	600.5010	Routes / voies de communication	p.231

Question Pistes cyclables : Une partie est financée par le projet Agglo, un amendement à 400'000 frs est déposé en 2021. Liaison N-S secteur gare. Quel est l'état des lieux des tous les projets figurant dans cette rubrique ?

Réponse

Au niveau des aménagements cyclables, la situation est la suivante :

Rue de la Dixence : en cours de réalisation

Rue Oscar-Bider : ouverture du chantier en novembre 2021

Rte de Bramois, de la route des Orgues à la Borgne : ouverture du chantier en novembre 2021

Rte de Bramois, de la route des Orgues à la Transversale : en attente de l'autorisation de construire

Chemin de la Sablière : opposition en cours de traitement

Rue de l'Industrie : en attente de la fin du chantier de l'aménagement de la partie ouest de la rue de l'Industrie

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissements	603.5010	Routes / voies de communication	p.232

Question Augmentation dans le budget. Nouveaux travaux ? (cf 603.3141 dans fonctionnement).

Réponse

Jusqu'à ce jour, aucun entretien des routes agricoles n'a été réalisé. Dès 2021, une étude approfondie de l'état des routes agricoles a été entreprise. L'étude a démontré un manque sérieux d'entretien. L'entretien à réaliser a été chiffré à Fr. 1 million de francs pour une première étape planifiée sur les quatre prochaines années. Les montants des travaux sont budgétisés en investissement et les montants des études sont budgétisés en fonctionnement.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissements	603.5670	Subventions accordées aux privés	p.232

Question Maintien du vignoble en terrasse : Également dans le budget de fonctionnement. Planification du maintien des terrasses ? quel rythme ? stratégie ?

Réponse

Les études sont budgétisées en fonctionnement, les travaux en investissement. Le projet global a été estimé à quelque Fr. 220 millions de francs. En étant raisonnable, nous ne pouvons qu'investir Fr. 500'000.- (40%) par année, soit une dépense brute de quelque Fr. 2'000'000.- (100%), soit un programme pour de nombreuses années. Nous intervenons par secteurs et par priorités d'entente avec la Confédération, le Canton et les propriétaires.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissements	604.5290	Autres immobilisations incorporelles	p.233

Question Etude remembrement parcellaire : Quelle est la participation de la commune par rapport aux parcelles privées ? Est-ce que le 25% restant est refacturé ou pris en charge par la Ville ? Si pris en charge par la Ville, qu'est-ce qui justifie ce « subventionnement » pour des privés ?

Réponse

En aucun cas, la Ville de Sion ne participe par subventions à la réalisation de routes privées. Dans le cadre d'un remaniement parcellaire, on parle d'équipements publics. L'article 72 de la loi sur les routes (état au 01.01.2018) stipule : La procédure relative à la participation aux frais est réglée par la loi d'application sur l'aménagement du territoire et le décret concernant la perception des contributions des propriétaires fonciers aux frais d'équipement et aux frais d'autres ouvrages publics (décret sur les contributions des propriétaires fonciers).

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	700.3637	Subventions aux personnes physiques	p.159

Question Pourquoi cette baisse des subventions ? dans le cadre de l'encouragement à la rénovation énergétique des bâtiments ce montant ne devrait pas baisser.

Réponse

Cette rubrique concerne uniquement les subventions à la rénovation Vieille Ville et au patrimoine bâti extramuros. La rubrique a été diminuée ponctuellement pour l'année 2022 en fonction du nombre de dossiers actuellement en cours sur l'année 2021.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	705.3143	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	p.163

Question Peut-on avoir le détail ?

Réponse

La rubrique s'intitule désormais « Entretien des cimetières », elle comprend pour 2022 la creuse des tombes et l'assainissement du secteur A du cimetière de Platta.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Investissements	701.5040	Terrains bâtis	p.241

Question Quels travaux sont prévus pour l'Ancien Hôpital ou quelles études doivent encore être effectuées pour 500'000 frs ? quel est l'état du projet ? (quand a été voté le crédit d'engagement ?).

Réponse

Le crédit d'engagement a été voté le 16 juin 2020 en plénum du Conseil Général, pour un montant total de 25'190'000.--. L'engagement des montants pour les études s'effectue au fur et à mesure de l'avancement du projet et des études ; le projet est appelé à être déposé prochainement en demande d'autorisation de construire et les montants budgétisés pour 2022 devraient concerner essentiellement les frais d'étude en préparation d'exécution.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Investissements	705.5030	<i>Autres ouvrages de génie civil</i>	p.242

Question Cimetière de Platta : Quel est l'urgence des travaux ? où en sont les travaux ? qu'est-ce qui est prévu ?

Réponse

Il s'agit du projet d'extension du cimetière dans le secteur sud, sur la planie libre encore non utilisée, en vue de la création d'un ensemble funéraire de columbarium. Un mandat d'étude parallèle est en cours pour répondre aux besoins des 20 prochaines années et à une saturation prévisible dès les années 2023-2024.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.3130	<i>Prestations de services de tiers</i>	p.173

Question Les frais de fonctionnement ont augmenté dû à l'accroissement de l'utilisation des vélos en libre-service. Mais peut-on avoir le détail de toutes les prestations de la rubrique ?

Réponse

Les prestations pour les vélos en libre-service (Publibike) et la gestion / équipements des vélostations (Gare, Echutes, Potences) s'élèvent à CHF 144'000, les cotisations sont budgétées à CHF 7'000, l'achat de cartes journalières CFF à CHF 140'000.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissements	850.5290	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	p.247

Question Quel est l'état du projet de Ronquoz 21 ? Y aura-t-il un crédit d'engagement ? Est-ce que les frais d'études seront remboursés sur la vente des terrains ?

Réponse

Il n'est pas prévu de crédit d'engagement. Les frais d'études sont établis au plus près des études et expertises nécessaires à l'avancement du projet et en tenant compte des contraintes financières de la Ville.

Après le jugement du concours d'urbanisme fin 2019, les équipes lauréates ont développé le projet sous la forme d'un plan guide (plan guide V1). L'objectif est d'arriver à une phase d'information / concertation à début 2022 sur l'état des études de manière à finaliser la phase fin 2022/ début 2023 par la mise en œuvre des modifications des zones d'affectation assortie des cahiers des charges des secteurs à aménager et de l'ingénierie foncière. En parallèle, le développement spécifique de certains secteurs a été approfondi, notamment le secteur de la sous-station électrique qui fera prochainement l'objet d'un concours d'architecture pour restructurer totalement l'ilot urbain autour de la sous-station électrique.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissement	852.5040	<i>Terrains bâtis</i>	p.247

Question Place de la Planta : qu'est-ce qui est inclus dans ce montant ? réaménagement de la place, destruction des bâtiments existants (café, office du tourisme), etc ?

Réponse

Les coûts de la constitution des études en vue de disposer du dossier complet en autorisation de construire est inclus. Les coûts des démolitions sont en cours d'affinage en fonction du degré de détails des analyses en cours.

Remarque de la CEU : La commission se réjouit d'avoir une présentation du projet de la nouvelle place de la Planta.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissement	856	Mobilité	p.247

Question Peut-on avoir l'état des lieux de l'avancée des pistes cyclables sur l'ensemble de la commune.

Réponse

Le réseau cyclable s'implémente progressivement en fonction des opérations de renouvellement des voiries (notamment lors de la réfection de réseaux), de modification des plans de marquage.

En outre, le Canton travaille avec la Ville pour la création de deux liaisons fortes vers Pont-de-laMorge et vers Uvrier (bandes cyclables / sites propres). La création de nouvelles infrastructures est prévue entre Sion et Bramois également. Des modérations de vitesse (mise en zone 30 km/h), création de tourner-à-droite directs aux feux, sont aussi en cours de planification pour réalisation en 2022.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	903.5040	Terrains bâtis	p.255

Question Est-ce que les travaux prévus à la patinoire de l'Ancien Stand permettront un accès au public ?

Remarques : est-ce que certaines études ne pourraient pas se faire à l'interne ? comment sont attribués les mandats d'étude ? est-ce qu'il y a une procédure spécifique suivie par la Ville ?

Réponse

Pour rappel ces travaux de mises en conformité dues à de nouvelles normes OPAM ont porté sur le domaine technique et non sur le domaine d'exploitation des surfaces de glace. Ceci n'est pas envisageable au vu des exigences inhérentes aux sports de glace.

En effet, le concept actuel dégage deux pôles bien distincts, à savoir :

1-la patinoire couverte de l'Ancien Stand est mise à disposition des établissements scolaires et clubs de glace (hockey, patinage, curling), l'installation étant conforme aux conditions de compétition et d'entraînements (pôle clubs de glace) ;

2- la patinoire de plein air de Tourbillon est mise à disposition du public des établissements scolaires, des Sports et Loisirs Facultatifs (SLF), du hockey sur glace (pôle de glisse tout public) et de la location à des tiers. L'installation est en totale synergie avec le jardin des neiges de Tourbillon, permettant notamment une gestion très efficiente de la caisse, les installations étant ouvertes au public simultanément.

Ce concept a largement fait ses preuves. L'engouement du public pour le patinage de plein air ne peut nullement être remis en question et n'est en rien comparable avec la pratique de cette activité dans une halle. De surcroît, modifier la stratégie actuelle apparaîtrait injustifiable auprès des clubs de glace (diminution des heures de glace à la patinoire de l'Ancien Stand), la situation actuelle donnant satisfaction à la grande majorité des utilisateurs.

Réponse aux remarques:

Dans le cadre de certains dossiers et selon les compétences internes à disposition, les services n'ont pas systématiquement recours à des mandats externes.

La Ville de Sion suit les procédures des marchés publics en vigueur selon l'avancement de tout projet.

La loi sur les marchés publics prévoit 3 procédures en fonction des montants estimés (marchés de services) :

° jusqu'à Fr. 150'000.-- : procédure en gré à gré (demande d'une offre auprès d'un unique mandataire) ou en gré à gré concurrentiel (demande d'une offre auprès de 2-3 mandataires). Le choix dépend surtout du type d'étude, à savoir si l'objectif est d'obtenir un résultat auprès d'un mandataire particulièrement qualifié pour la mission spécifique, ou si plusieurs mandataires sont en mesure d'effectuer la mission à satisfaction.

° entre Fr. 150'000.-- et 250'000.-- : procédure sur invitation. En principe, l'invitation s'effectue auprès d'un minimum de 5 mandataires. Ce nombre peut être réduit pour des domaines très spécialisés ou des problématiques particulières.

° au-delà de Fr. 250'000.-- : procédure ouverte ou en préqualification (les intéressés sont invités à présenter un dossier ; un jury sélectionne les mandataires à retenir et la suite s'effectue selon le modèle d'une procédure sur invitation). De façon générale, ce niveau de mandat est directement issu de concours d'architecture ou de mandats d'étude parallèle pour les prestations d'architectes. Des appels d'offres de prestations et honoraires sont plutôt indiqués pour les mandataires spécialisés (ingénieurs civils et ingénieurs spécialisés).

Ceci dit, selon les normes, directives et lois en vigueur, pour des réfections ou constructions aussi spécifiques que de la production de froid, respectivement de chaud ou encore de traitement de l'eau pour des piscines et patinoires, il n'y a pas d'autres alternatives que de faire appel à des bureaux d'études spécialisés (ingénieurs, architectes, spécialistes en protection incendie, etc.)

afin de garantir la bonne facture des travaux. Les dossiers n'auraient de surcroît en aucun cas l'aval des services cantonaux. Par contre, pour le suivi de certains travaux non spécifiques, les services de la Ville concernés - qui ont pour fonction centrale de planificateurs et non de spécialistes - prennent en charge la direction des travaux sans faire appel à d'autres mandats externes.

Subventions

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	260.3636	<i>Subventions aux organisations privées</i>	p. 264

Question On passe de 70'000 à 160'000 (2021-2022), quel changement justifie cette augmentation ?

Réponse

Le tableau ci-dessous détaille les différents montants

compte	libellé	Budget 2022	Budget 2021
2600.3636.22	Aides au développement économique	160'000	70'000
	Vélocité - Projet Dring Dring	15'000	10'000
	Autres projets de développement économique (PDR - commerçants)	35'000	30'000
	Interprétation paysage urbain	75'000	15'000
	Nexpo	35'000	15'000

Les explications sont les suivantes :

- Livraisons des courses à domicile Vélocité – dring dring : augmentation due au succès de l'offre ;
- Autres projets : montant en prévision d'éventuelles aides pour des études liées au projet de développement régional des associations agricoles sédunoises ;
- Interprétation du paysage urbain : en 2021, seul le montant final à la charge de la Municipalité avait été budgété. Or, la Ville finance l'étude menée par la HES-SO Valais Wallis (Fr. 70'000.- par année sur 4 ans, 2021 à 2024) et se refinance ensuite auprès des différents partenaires ou Confédération :
 - o Canton du Valais, Rhône 3 : Fr. 10'000.-
 - o Canton du Valais, service du développement territorial Fr. 5'000.-
 - o Office du tourisme heures de travail

Les recettes correspondantes sont indiquées dans les comptes 260.4630 et 260.4631.

- Nexpo est le nouveau projet d'exposition nationale des 10 plus grandes villes suisses, auquel se sont associées des villes comme Sion, Aarau, Coire, Frauenfeld, Fribourg, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel ou encore Uster.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	264.3637	<i>Subventions aux organisations privées</i>	p. 264

Question Montant toujours en phase avec les besoins ? Comment changer le seuil ? 10'000 frs par projet de rénovation de l'enveloppe est trop faible. Il faudrait relever ce seuil.

Réponse

Le budget annuel a été estimé sur les demandes prévues.

Il est à noter que OIKEN dispose également d'un fonds de transition énergétique du même montant. Ainsi, pour chaque franc investi par la commune, OIKEN investit lui aussi un franc.

Pour ce qui est du plafond d'aide attribué par projet (Fr. 10'000.-), ce dernier est inscrit dans le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables, article 9, alinéa 5, règlement accepté par le Conseil Général en date du 16 juin 2020 et homologué par le Conseil d'Etat le 7 octobre 2021. Le plafond a été fixé à ce niveau afin de pouvoir distribuer au mieux les aides au plus grand nombre de bénéficiaires.

La fixation du montant d'aide ne dépend donc pas du processus budgétaire.

Remarque de la CEU : Une méthode plus adaptée pour permettre de subventionner équitablement petits et grands projets pourrait être envisagée. La CEU proposera une motion dans ce sens.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	320.3636		p. 265-266

Question Les activités culturelles des écoles sont fortement diminuées. Pourquoi ? Est-ce que le montant imparti au théâtre interface pourrait être attribué à une autre entité culturelle (théâtre Alizé par exemple) ?

Réponse

Déploiement de l'entier du dispositif de la Pouponnière (+38 places)	Fr. 83'000.00
Activité des P'tits Furets	Fr. 23'000.00
Ouverture de Champsec (+ 60 places)	Fr. 102'500.00
Activité d'Arc-En-ciel	Fr. 31'500.00
Renforcement de la gouvernance + locaux	Fr. 196'500.00
Total	Fr. 436'500.00

Le budget alloué à la culture pour les activités culturelles des écoles faisait doublon avec le budget alloué au même but dans les comptes des écoles. Par souci de cohérence et d'efficacité (l'organisation des événements et les contacts avec les différentes structures scolaires sont de toute façon coordonnés par la direction des écoles), le budget alloué aux activités culturelles des écoles est directement géré par les écoles. La section culture reste active dans le conseil, la mise en réseau et les propositions de projets culturels destinés aux écoles.

Dans le contexte budgétaire actuel, des augmentations ne sont pas à l'ordre du jour. La priorité est de maintenir les montants de soutien déjà accordés en attendant l'élaboration de la future politique culturelle.

Remarque de la CEU : La réponse n'est pas complète.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	402.3636		p. 269

Question L'Aslae a une forte augmentation de budget : détails demandés, également pour les parents d'accueil.

Réponse

ASLAE (structures d'accueil) L'Association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance (ASLAE) bénéficie de l'expérience de cinq exercices complets (2017 à 2021) sous sa nouvelle forme, soit avec 17 structures y rattachées. Les subventions sont ajustées au plus près des besoins et projetées sur l'année à venir.

La progression budgétaire entre 2021 et 2022 se retrouve, notamment, dans les unités suivantes

Certains éléments influencent directement l'exploitation pour l'année à venir, dont certains concernent déjà 2021. Il s'agit des points suivants.

- déploiement en 2022 de l'entier du dispositif de crèche-nurserie à la Pouponnière Valaisanne soit 38 places supplémentaires pour atteindre le total de 146 places ;
- augmentation du personnel de la Récré depuis août 2021 suite aux travaux réalisés avec l'ouverture complète du foyer Shalom soit le passage de 68 à 96 places ;
- ouverture progressive de l'UAPE d'Uvrier en août 2021 avec 40 à 60 places autorisées selon l'utilisation des salles ;
- ouverture progressive de l'UAPE de Champsec en août 2022 avec 60 places prévues au départ et 75 places dès 2023 ;
- suite de la revalorisation salariale planifiée sur plusieurs années consécutives à un benchmarking inter-villes valaisannes.
- la subvention ASLAE qui intègre le renforcement de la gouvernance de l'association. Concernant ce dernier point, il convient de préciser que, depuis la création de l'association sous sa nouvelle forme, les projets se sont succédés (P'tits Furets, Crèche des Châteaux, Pouponnière Valaisanne, la Récré, les Lupins bleus, etc...). Ceci a permis de répondre positivement aux familles sédunoises avec une large offre dans les trois niveaux de structure (nourseries, crèches et UAPE), avec des délais d'attente faibles voire inexistantes. Ces prestations publiques se sont traduites par d'importants investissements et le renfort de personnel dans les sites.

Remarque de la CEU : La réponse fort détaillée de la part du service concerné est très appréciée.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	700.3637		p. 273

Question qu'est ce qui explique la diminution des participations à la rénovation d'immeubles privés ?

Réponse

Cette rubrique concerne uniquement les subventions à la rénovation Vieille Ville et au patrimoine bâti extramuros. La rubrique a été diminuée ponctuellement pour l'année 2022 en fonction du nombre de dossiers actuellement en cours sur l'année 2021.

III. CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La CEU observe que de nombreux investissements se trouvent dans le dicastère 6. Ces investissements couvrent des problématiques actuelles, en particulier concernant la gestion de l'eau (eau potable, cours d'eau, torrents), la gestion des déchets (nouveau système de récupération des déchets verts), la rénovation des routes agricoles, etc. Les réponses obtenues par la commission permettent de constater une évolution de ces investissements en constante

augmentation pour ces différents travaux. La commission sera donc attentive à leur développement et planification.

Au vu de l'importance de ce dicastère 6 et des projets futurs, la CEU déplore toutefois le manque de détails apportés à certaines réponses proposées par le service concerné.

La CEU relève une maîtrise des travaux de rénovation dans les autres dicastères. La CEU se permettra de proposer des modifications dans le subventionnement accordé aux rénovations via une motion et soumet au conseil général une proposition d'amendement annexée à ce rapport.

De manière générale, les citoyens observent de grands travaux sur la commune et constatent une phase de transformation de la ville dirigée par un Conseil municipal à l'esprit bâtisseur. Il faut espérer que cet élan d'investissements ne se répercute pas de manière exagérée sur les coûts de fonctionnement.

La CEU tient à remercier et féliciter le Service des parcs et jardins pour son initiative de l'Atoll à la place de la Planta.

La CEU apprécie également les efforts de la Municipalité en termes de mobilité durable et concernant la réduction de son empreinte carbone de manière générale. La Ville fait des efforts et des investissements conséquents pour améliorer les transports publics, les pistes cyclables, réduire les places de parc en surface en investissant dans des parkings souterrains. Il serait dès lors nécessaire que le canton suive également cet exemple.

La Commission remercie encore les services pour les travaux entrepris, ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies.

La Commission Environnement et Urbanisme a accepté le rapport sur le budget 2022 de la Ville de Sion à l'unanimité des 10 membres présents et vous propose d'en faire de même.

Sion, le 23 novembre 2021

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Fabien Kuchler



Président

Mireille Hofmann Jacquod



Rapporteuse

Liste des présences :

Nom	25.10. 2021	28.10. 2021 1	28.10. 2021 2	28.10 2021 3	16.11. 2021	17.11. 2021
Fabien Kuchler	X	X	X	X	X	X
Christian Pitteloud	X	X	X	X	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X	X
Marlyne Andrey- Berclaz	-	X	X	X	X	-
Sophie Bourban- Mathis	X	X	X	X	X	X
Stéphane Haeffliger	X	X	X	X	X	X
Georges Lauener	X	X	X	X	X	X
François Meyer	X	X	X	X	X	X
Florian Micheloud	X	X	X	X	X	X
Thierry Stalder	-	-	-	-	X	X
Annie Thiesoz Reynard	X	X	X	X	X	X

PROJET DE BUDGET 2022 DE LA MUNICIPALITE DE SION

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DE LA CEU

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fct	264.3637	Subventions aux personnes physiques	174'000	250'000	76'000	Au vu de l'utilisation entière du fonds en 2020, et de la limite de 10'000.- par projet en 2021, la CEU est d'avis que l'enveloppe totale pour les mesures de subventions pour l'efficacité énergétique doit être augmentée. Ce montant pourrait être pris en charge par la rubrique 264.4634 en compensation à court terme, mais devra dans tous les cas faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la réattribution d'un montant pour la rubrique 264.4510. La CEU déposera en outre une motion pour modifier le mode de calcul de soutien de la mesure « isolation thermique » pour être plus juste en fonction des typologies de bâtiments.	CEU		